

#115
Nov. 2015



LES MOLIÈRES BULLETIN MUNICIPAL

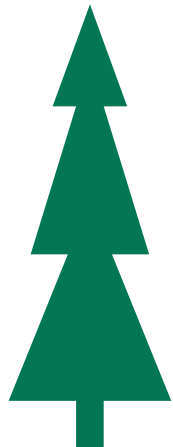
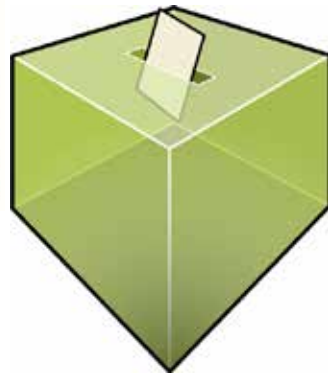
www.lesmolieres.fr



VOTATION CITOYENNE DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2015 10H-18H



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse



- **LE CHOIX DES MOLIÉROIS** : pour ou contre l'entrée dans le Parc Naturel
- **SYRIENS RÉFUGIÉS AUX MOLIÈRES** : la solidarité s'organise
- **MONTÉE EN DÉBIT** : la fibre optique arrive bientôt aux Molières



LES MOLIÈRES BULLETIN MUNICIPAL www.lesmolières.fr

Directeur de la publication : **Yvan LUBRANESKI**
Conseillère municipale déléguée à la communication : **Florence HANNA**
Impression : Grenier / Photos : **Jean-Luc SER**
Secrétariat de rédaction : **Laura BAUM**

Ont participé également à ce numéro :

Élisabeth LE BOULANGER, Élisabeth ROUX, Sylvie TRÉHIN, Jean-Paul GRUFFEILLE, Frédéric FABRE, Marc PRABONNAUD, Karl-Heinz GATTERER, Mélanie LEFÈVRE, Pierre PRUNETTA, Claude GUILLEMIN, Florence PLEVEN, Christine MANCION, Carole NORMAND-CHAVE, Pascale et Thierry GRUNDMAN, Cathy et Laurent LEGRAND, et celles et ceux que nous aurions oubliés : d'avance merci aussi à eux.

4-8 **Retour sur images**

10-11 **Informations municipales**

12 **Le CIVAM aux Molières**

14-15 **TRAVAUX**

16-17 **Agenda détachable**

19 **Une escapade à Briare, le film !**

20 **Ils font le village...**

22-25 **VOTATION PARC NATUREL RÉGIONAL**

26 **SYRIENS RÉFUGIÉS AUX MOLIÈRES**

27 **LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE !**

28-29 **Les 70 ans de la « sécu »**

30 **Mots croisés**



La fibre touristique

Aux portes des innovations technologiques du Plateau de Saclay et des conurbations parisiennes, notre village bénéficie en même temps d'un cadre de vie préservé et d'un environnement propice à la découverte patrimoniale, paysagère et culturelle. Cette position charnière qui est la nôtre constitue l'attrait des Molières. Ce qui fait que nous y restons, ce qui fait que nous y venons.

Parce que cet équilibre est précieux, notre devoir est de savoir l'entretenir et le développer.

Par petites touches, et parfois au détour d'une décision, comme celle que vous prendrez au sujet de notre entrée dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, nous y travaillons quotidiennement en poursuivant de façon permanente ces deux objectifs :

- préserver et valoriser notre cadre de vie,
- développer des activités de proximité, une économie verte et l'écho technologique qui doit résonner depuis le *cluster* de Paris-Saclay.

Ici, le Domaine de Quincampoix, la Ferme d'Armenon, le Chat Botté, le Centre équestre, la Ferme de La Lendemain, le magasin de cycles, l'épicerie, les artistes des Fonds d'Armenon... sont des acteurs

économiques et culturels en prise avec la Vallée de Chevreuse, véritable « label » pour leurs activités. C'est notre intérêt, comme le leur, de prendre appui et de contribuer dans les domaines du tourisme, du patrimoine, de la culture et de l'agriculture, au travail développé au sein du Parc Naturel, qui façonne ici un territoire singulier de l'aménagement en Île de France.

Nous sommes capables de cette ouverture et de cette implication, car notre méthode désempare les sectarismes et rend inaudible l'expression d'idées préconçues, bien qu'elles demeurent parfois. Plus nous serons chacun à l'écoute de l'autre, plus cet esprit d'ouverture perdurera.

Il augmente, au-delà des atouts concrets de notre village, son attrait, par l'air qu'on y respire, les regards et les bonjours qu'on y donne et qu'on y reçoit, les mots qu'on y échange.

Les témoignages de fraternité, saisis au vent de quelques événements récents, nous font ressentir l'immense privilège, et notre force à le partager, d'être aux Molières.

Yvan LUBRANESKI
Maire des Molières





11 septembre : un hommage particulier

Ce n'est pas Les Molières, mais c'est bien New-York et son mémorial du World Trade Center. C'est là que Cathy et Laurent Legrand, les gérants du Restaurant *Le Chat Botté*, ont fait un voyage à l'occasion duquel ils ont déposé un morceau du ruban de notre Arbre de la Liberté, inauguré cet été.

Un geste symbolique pour lequel ils sont fiers, émus et heureux d'en partager l'image avec nous.



25 septembre / 17 octobre : le Salon d'Automne à la M.A.S. Les Tout-Petits

Comme chaque année, la Maison d'Accueil Spécialisé, rue de Cernay aux Molières, présente des oeuvres d'artistes de la région, et les oeuvres réalisées par les résident-e-s dans le cadre des ateliers d'**art-thérapie** supervisés par Jacques Huberdeau. Nous vous informons chaque année de cette manifestation, où les Moliérois-es sont à chaque fois cordialement invités.

19 septembre : La journée à Briare

À l'initiative d'Élisabeth Le Boulanger, conseillère municipale déléguée aux aînés, une sortie à Briare avec un déjeuner sur son fameux canal a été organisée par le CCAS.

Les nombreux participants ont beaucoup apprécié la visite du canal de Briare, le beau temps et la convivialité de cette journée.

> Voir le reportage par Élisabeth p. 19



5 octobre : Autour de JS Bach à Quincampoix

La commune des Molières a accueilli **Jean-Pierre Grivois**, auteur du livre « Moi, JSB », dans le cadre d'un **Concert Lecture** avec Paul Montag au piano et Anne-Claude Villars au violon.

Ce moment exceptionnel était organisé par le Domaine de Quincampoix, en partenariat avec la commune des Molières et La Lendemain, ferme et foyer d'accueil médicalisé pour adultes avec autisme (et au profit de cette dernière).

Un régal pour le public, et un bilan très positif pour **La Lendemain**.





3-4 & 10-11 octobre : Parcours d'ateliers d'artistes Hélium

Quatre artistes exposaient pour la première fois dans la salle d'exposition du futur espace culturel & associatif, dans le cadre du 11ème parcours d'ateliers d'artistes Hélium sur le territoire du Parc Naturel Régional et de quelques communes proches.

À raison d'un **peu plus d'une centaine de visiteurs par jour**, notamment des Moliérois aussi curieux de découvrir ce nouvel espace, les artistes étaient ravis de cette expérience.

Ils ont même accueilli, en dehors de leurs horaires, **nos aînés des « Rendez-vous du mardi »** et un groupe d'**enfants de l'école dans le cadre des nouvelles activités périscolaires**.



8 octobre : Des contes pour les tout-petits

Pour ce rendez-vous qui devient régulier, la conteuse **Annick Incerti** a d'abord reçu dans la nouvelle salle polyvalente les assistantes maternelles et leurs petits, mais aussi quelques résidents des « Tout-Petits », avant de retrouver quelques aînés dans la bibliothèque.



10 octobre : 1^{ère} Journée Science aux Molières, abeilles et astronomie

Julien Perrin, apiculteur des Molières, a fait une présentation des abeilles et du fonctionnement des ruches, avant d'emmener concrètement les participants auprès de l'une d'entre elles.

Le soir, c'était l'astronomie qui était au programme, avec la participation d'une association de l'université d'Orsay, dont les membres furent eux-mêmes impressionnés par la **qualité des observations réalisées sur le Plateau des Molières**. En effet, c'est à la Lendemain qu'avait lieu cette conférence.

13 octobre : Atelier d'écriture intergénérationnel

Cet atelier a été mené par **Charlotte Gilot**, professionnelle sélectionnée par Élisabeth Roux et Sylvie Tréhin de l'équipe municipale.

Le thème était « le jardin ».

La séance s'est déroulée en deux temps :

- d'abord lecture de courts poèmes et recherche collective de mots liés au jardin,
- ensuite en s'inspirant de cartes postales anciennes de jardins ou de fleurs, faire travailler l'imaginaire et formuler quelques phrases, puis les lire au groupe. Les textes seront approfondis lors de la deuxième séance en novembre.



Des aînés et des enfants du groupe encadré par Mélanie ont participé à ce premier atelier.

► **Une restitution publique des textes est prévue en même temps que l'exposition « jardins suspendus » le samedi 5 décembre à 15h.**

Ce que certains enfants ont raconté ensuite à Mélanie :

« c'était bien de travailler avec des gens qu'on ne connaît pas » (Raphaël - CE2)

« c'est bien d'avoir fait des poèmes avec les anciens » (Alice - CE2)

« j'ai adoré car ça faisait le mélange entre l'ancienne et la nouvelle génération en une seule histoire » (Yoann - CM2)

« j'ai bien aimé parce qu'on écrivait, j'ai trouvé qu'elles étaient belles les images » (Manon - CM1)...



Les conseillers municipaux enfants posent fièrement devant la mairie. Les petites écharpes qui leur ont été remises ont été bénévolement confectionnées par Mme Hélène Pouzoulic.



Les affiches des candidat-e-s font fenêtre sur cour !



Le vote à l'école le vendredi 9 octobre

13 octobre : Première séance du Conseil Municipal des Enfants

Ont été élu-e-s le 9 octobre :

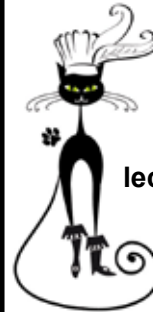
(CM1) Matthieu BARON, Alexandre BLEVANUS, Ethan BOILET, Eva-Mary DRUON, Thomas FABRE, Clémence JOIRON, Mathéo LE BRUSQUET, Lola LE FOLLOTEC, Arthur LOSSIE, Sarah LUBRANESKI, Nathan MONGELLAZ.
(CM2) Yoann BASSET, Sara COELHO, Paul FOURNIER, Charlotte LABROSSE-BASTIEN, Zoé MASSON-DEBLAIZE, Paul MER, Sarah MIOT, Clément PAROT.

Les jeunes conseillers se sont organisés pour travailler en trois commissions après les vacances de la Toussaint, un mardi sur trois, sur le temps des NAP et sous l'autorité du Maire ou du Conseiller municipal délégué :

- 1 - commission cadre de vie, civisme
- 2 - commission culture et fêtes
- 3 - commission sport et loisirs

Restaurant **LE CHAT BOTTÉ**
Crêperie – Grill – Plats variés

2 salles
& terrasse d'été
Repas d'affaires,
baptêmes...



Tél. : 01 69 41 39 62
lechatbotte-restaurant.fr

Ouvert tous les jours
midi & soir



11 Grande rue
91470 Les Molières
Tél. : 09 81 78 13 99

Produits locaux et artisanaux

Fruits & légumes
Fromage à la coupe
Produits laitiers
Viande
Vente au détail

**BOULANGERIE
PÂTISSERIE
DES MOLIÈRES**

du mardi
au dimanche midi (13h) :
6h45-13h / 15h30-19h30

9, Grande Rue 91470
Les Molières

Tél. : 09 84 51 15 37

laboulangeriesdesmolières@gmx.fr



LA FERME D'ARMENON

**Chambres d'Hôtes
de Charme**

Les Molières
01 64 91 00 45

contact@lafarmedarmenon.com
www.lafarmedarmenon.com

POMPES FUNÈBRES CANO

CHAMBRE FUNÉRAIRE

Transfert avant/après mise en bière
Permanence 7j/7 - 24h/24

POMPES FUNÈBRES

Organisation d'obsèques - Transport France et Etranger -
Crémation - Démarches administratives - Prévoyance

MARBRERIE

Construction de caveaux, monuments (fourniture et pose)
Travaux de marbrerie - Gravure

41 Route de Chartres
91470 LIMOURS
Tél : 01 64 91 24 83 - Fax 01 64 91 41 88
ludoviccano@yahoo.fr
Habilitation préfectorale : 12.91.141



Franck et Gabriel

10 place de la Mairie

01 60 12 69 92
contact@lesmolièrescycles.fr

une certaine idée du voyage

Votre voyage en direct avec nos partenaires locaux

Retrouvez-nous sur
www.uncertaineideeduvoilage.com

01 60 10 08 40
4 rue de la Croix Valentin - Les Molières

Millésime
Coiffure

11, Place de la Mairie 01 60 12 39 78

LES MOLIÈRES IMMOBILIER

Ventes – Locations – Estimations
Maisons – Terrains - Appartements

7, Place de la mairie 91470 LES MOLIÈRES
Tel : 01 60 12 21 58 Mobile : 06 82 27 05 32

lesmolièresimmobilier.fr
contact@lesmolièresimmobilier.fr

au PointBar
bistrot

8, Place de la Mairie ☎ 09 52 43 79 55

Ouvert du Mardi au Samedi
7h-15h et 18h-20h

Restauration le midi

Le Samedi de 9h à 15h
Fermé le Dimanche et le Lundi



Attention aux démarchages

Ce document a été distribué dans certaines boîtes à lettres ces jours-ci. Bien sûr, il s'agit d'un procédé de démarchage qui se veut efficace en jouant sur la confusion entre des informations officielles et des propositions commerciales.

On y trouve un liseré bleu-blanc-rouge et un slogan inventé « Une ville en harmonie ». C'est évidemment mal connaître notre village que de le décrire comme une ville.

Par ailleurs, l'autorité de Police nous concernant est bien la Gendarmerie de Limours, au lieu du Commissariat des Ulis, les Sapeurs-Pompiers ceux de Limours et non d'Evry, etc. . .

Enfin, puisque c'est l'objet véritable de ce document, des numéros pour tous types de travaux sont certainement exacts, mais nous devons vous informer que vous n'y trouverez pas forcément les meilleurs prix si vous prenez le risque de les contacter, il y a même plusieurs affaires d'abus de confiance ou d'escroquerie en région parisienne suite à des interventions chez des personnes âgées notamment. **Nous ne pouvons que vous conseiller plutôt nos artisans locaux dont vous trouvez chaque mois les coordonnées dans le bulletin municipal.**

Il est utile, une fois de plus, de rappeler qu'**aucune démarche à domicile n'existe au nom de la mairie** ou de toute collectivité, sauf recensement, visite du CCAS, d'un agent ou d'un-e élu-e municipal, ou intervention d'un service à votre demande.

Les documents émanant de la mairie portent son logo.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour vérifier cela, le cas échéant. Dans le doute, il est recommandé d'être prudent, notamment pour l'engagement de travaux ou d'achats.

Conseil municipal du 12 octobre

• DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS (CCPL)

Le Conseil, sur proposition de cette dernière, a décidé de demander un fonds de concours à la CCPL à hauteur de 25 500 € en vue de participer au financement des dépenses de fonctionnement relatives au ménage des locaux mais également des dépenses de fluides (eau, gaz, électricité) permettant le fonctionnement optimal de ces bâtiments.

• DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2015 BUDGET GÉNÉRAL 2015

C'est l'exercice classique de modification du budget primitif pour l'adapter à la réalité. Les ajustements effectués ont

permis notamment d'inscrire les projets d'investissement suivants :

- travaux de réfection au groupe scolaire Anne Frank,
- installation d'un filet pare-ballons autour du city stade (et pas simplement du côté des riverains),
- études d'urbanisme (études sur l'extension du quartier de la Janvierie et sur la révision du PLU),
- achat de mobilier.

• CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Se reporter à l'article page 8 de ce bulletin, ainsi qu'au bulletin municipal n°114.

• **LOCATION DU CABINET MÉDICAL** du nouvel espace culturel & associatif. Le loyer a été fixé à 400 € par médecin, frais de chauffage inclus.

• LOCATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL POUR LE CIVAM DU HUREPOIX AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE

Voir article p. 12

• TARIF DE LOCATION D'ESPACES D'EXPOSITION-VENTE « BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE » DANS LA SALLE D'EXPOSITION DU NOUVEL ESPACE CULTUREL & ASSOCIATIF

Voir article p. 27

• RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS

La commune s'était engagée dans un groupement de commandes dont le résultat, après étude, n'est pas propre à offrir de meilleures garanties et de meilleur prix à la fois que le prestataire actuel. Dans ce cas, il est juridiquement obligatoire de délibérer sur ce retrait. Le contrat d'assurance auprès de Groupama est donc par ailleurs renouvelé.

• APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD/AP) CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX RECEVANT DU PUBLIC

Aux termes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), soient accessibles à tous les usagers et ce, quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

À ce jour la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et n'ont pas pu respecter cette échéance. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée : l'AD/AP. C'est une sorte de calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants à effectuer.

A donc été adopté l'AD/AP concernant les ERP appartenant à la commune à savoir :

- la mairie ,
- les écoles,
- le restaurant,
- l'église,
- la salle du Paradou .

Le programme des travaux nécessite un investissement total d'environ 168 000 € TTC répartis sur 12 ans pour assumer les obligations réglementaires.

La stratégie de la commune se veut pragmatique en essayant de rendre les ERP accessibles par ordre de priorité de fréquentation potentielle par les personnes à mobilité réduite.

Il s'agit aussi de privilégier les travaux permettant un accès

partiel mais correct à un équipement, avant d'obtenir une généralisation de l'accessibilité qui nécessite souvent des interventions plus lourdes et onéreuses.

• RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTIONS FONCIÈRES AVEC LA SAFER SUITE AUX ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES DE 2014 ET 2015

Cette procédure permet de lutter contre la spéculation foncière, de maintenir le caractère agricole et naturel des biens compris en particulier dans les zones A et N du Plan Local d'Urbanisme et d'empêcher le mitage parcellaire.

La convention actuelle avec la SAFER a dû être renouvelée pour intégrer des modifications législatives récentes à savoir :

- Loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) qui a renforcé les possibilités de la SAFER en préemption, en modifiant notamment l'assiette des droits préemptibles. Cet élargissement concerne en particulier les transferts de parts sociales et les donations qui en étaient précédemment exclues. Il est également institué un nouveau droit de préemption et un droit de préférence en forêt au bénéfice des communes pour des biens boisés de moins de 4 ha.

- Loi pour la croissance et l'activité dite «MACRON» du 6 août 2015 qui permet désormais à la SAFER d'intervenir par préemption sur les donations hors cadre familial.

• SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE ET D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE

Le personnel concerné, qui part à la retraite, a été remplacé par des agents qui n'ont pas le même grade et pour lesquels deux créations de postes ont été validées dans un autre Conseil Municipal, comme la procédure le requiert.

• RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS – EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal en a pris acte sans observation particulière.

► Les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont disponibles en intégralité sur lesmolieres.fr ou en **mairie**.

Jusqu'ici installé à Forges-les-Bains, le **Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural (CIVAM)** de l'Hurepoix recherchait un lieu.

Cette demande a rencontré la démarche entamée par l'équipe municipale de créer dans la future médiathèque un espace dédié au tourisme et au patrimoine paysager et culturel.

Le CIVAM disposera donc d'un espace de travail à cet endroit, en cours d'aménagement.

Outre l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une proximité avec cette association, la présence de ses membres et l'attrait de ses actions devraient contribuer



à rendre plus attractif et plus vivant l'espace réservé à la médiathèque.

Un loyer permettant un dédommagement minimal des frais à la charge de la commune a été fixé à 150 € par mois.

Le CIVAM s'est par ailleurs engagé à proposer des actions de sensibilisation pour les écoles. Ces actions pourront être menées pendant les NAP, et d'autres partenariats pourront être développés au village.

Une information plus complète et préparée avec le CIVAM vous sera prochainement délivrée. **Parmi les membres du CIVAM aux Molières, il y a notamment : le Domaine de Quincampoix, la Lendemain, l'épicerie Entre la Poire et le Fromage, et la Ferme d'Armenon.**

**Assainissement
Aménagement Urbain**

22, route d'Orléans 91120 Mouchy - Tél : 01 67 01 30 64 - Fax : 01 67 00 71 31 - mail : tpe@essonne.fr

D.V. PORTAILS

Vente - Installation - Maintenance
Particuliers - PME

M. David Vicente

Automatismes
Portails - Portes de garage
Fenêtres - Stores - Volets - Portes
Visiophonie - Garde-corps - Clôtures

06 64 52 48 28

Société D.V. PORTAILS
32 rue de Cernay - 91470 Les Molières
e-mail: dvportails@voila.fr

electroniceye

VISITES VIRTUELLES A 360°
SITES INTERNET

N°Indigo 0 820 20 33 17

contact@electronic-eye.com
www.electronic-eye.com
www.consulting.electronic-eye.com

M.A. PEINTURE

RAVALEMENT - REVETEMENT SOLS, MURS
NETTOYAGE HAUTE PRESSION

8, RUE DE LA GRANDE FERME - 91470 LES MOLIÈRES
TEL. 01.60.12.31.73

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY

Ensemble, réalisons vos projets

Aménagements urbains, Equipements collectifs, Travaux routiers & particuliers, Equipements industriels & logistiques

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY 35, rue de la Ferté-Alais 91840 Soisy-sur-Ecole
www.tpssoisy.fr - Tél. : 01 64 98 03 83 - Fax : 01 64 98 44 10 - Email : tpssoisy@wanadoo.fr

HUGO L.B.S.

LOCATION BENNES
GRAVES FERRAILLES ENCOMBRANTS

LOCATION PELLE
AVEC CHAUFFEUR

Assainissement
Terrassement

Tél./Fax 01 60 12 90 19
Port. 06 75 37 34 57
Email : hugo-philippe@orange.fr

M. HUGO

SAS CUSTODIO

Maçonnerie Générale - Tous corps d'Etats - Ravalement Projeté

Maçonnerie Générale
Tous corps d'Etats
Ravalement Projeté

6, rue de Boullay
91470 Les Molières
www.sascustodio.com

Tél./Fax: 01 60 12 57 46
Port : 06 84 44 77 69
Port : 06 86 66 16 69

comRéa

www.comrea.net contact@comrea.net

Stratégie et conseil en communication

réalisation rapide de sites web,
brochures, flyers, affiches

CAVOK COMMUNICATION

EXPLICIT MEDIA - A CAVOK PRODUCTION™

production d'images spécialisée dans la communication et l'événementiel.

Contact: Laurent PERSIN + 33 6 37 08 97 98
Mail: laurent@cavok-production.com

AVOTRE SERVICE

L'ENTRETIEN INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
DE VOTRE PROPRIÉTÉ

- Elagages
- Revêtements murs et sols
- Electricité
- Plomberie
- Couverture-Démoussage
- Serrurerie
- Peinture

Tous travaux dépannages 24/24 h
S.A.R.L. "A VOTRE SERVICE"

15, Chemin de Cernay 91470 LES MOLIÈRES Tél : 01.60.12.43.31
Voit : 06.85.05.23.31 Email: avotre-service@orange.fr
N° Siret 409 561 719 00017

VEIGA RENOV

Maçonnerie générale
Salle de bain clés en main

06 07 96 38 14
01 60 12 61 46

jose.veiga.manuel@orange.fr
91470 Les Molières

Bornes à verre.....

Suite à la demande de la commune, qui constatait le débordement régulier des bornes de dépôt volontaire de verre, le SICTOM a modifié ses rotations, sans supplément de prix.

Depuis le début du mois d'octobre, **ces déchets sont maintenant prélevés chaque semaine et non plus tous les 15 jours.**

Il est rappelé que le dépôt d'autres déchets à proximité de ces bornes ne fait l'objet d'aucun traitement par le SICTOM. Ce sont les employés communaux qui s'en chargent pour préserver notre cadre de vie.

Les personnes effectuant des dépôts sauvages s'exposent à des contraventions de 5ème classe.



.....Coeur de village



Le **carrelage** sur les bancs de la place se dégradait.

En harmonie avec les tables de pique-nique installées avant l'été, il a été jugé plus pertinent de modifier la couverture des bancs.

Ces derniers sont maintenant recouverts de **lames de bois** qui feront l'objet d'un traitement.

Salle d'exposition de l'espace culturel.....

La salle d'exposition que certains ont pu découvrir les premiers week-ends d'octobre, avec le parcours d'artistes Hélium en vallée de Chevreuse, a nécessité certains aménagements de dernière minute, comme la **pose des cimaises et du rail** permettant de fixer des oeuvres au mur.

Un travail rapide et efficace a été réalisé par un agent communal.



Écoles.....

- Suite des travaux de remise en état des **toitures**

- **Faux plafonds** : c'est au tour de la salle de garderie

- changement des **cuvettes wc**

- reprise de l'**étanchéité** des bâtiments

- **filet** pare-ballons au **city-stade**



.....Cabines téléphoniques

On ne peut pas dire qu'elles étaient très soignées ni entretenues par France Télécom.

Les cabines (place de la mairie et rue de Cernay) **seront bientôt retirées** suite à une modification législative. **Allez, au revoir !**

RD 838.....

Les trois aménagements ont visé deux objectifs en même temps :

- former plusieurs points successifs de **ralentissement**, pour le cadre de vie et la sécurité de tous,
- améliorer le **stationnement** à proximité des **commerces**.

Ainsi, le stationnement à proximité de la boulangerie et de l'épicerie passe de 3 à 7 places avec création d'un plateau, et 3 places sur la rue de la Porte de Paris viennent compléter les possibilités de stationnement tout en cassant la circulation.

L'une de ces places sera **dédiée à la pharmacie**, pour soutenir la pérennité de cette activité précieuse pour le village.



.....Soin des espaces verts

centre

cimetière



• **WEEK-END DU 7 & 8 NOVEMBRE**

MARCHÉ GOURMAND ET SALON ARTISANAL
Salle du Paradou

Organisé par la Caisse des écoles et au profit des enfants des écoles, cet événement vous offre dégustations et ventes de produits de terroir, vins et champagnes, découverte d'artisans et créateurs d'objets.

Samedi : 13h-19h
Dimanche : 10h-18h



• **DIMANCHE 8 NOVEMBRE 10H-18H**

Salle du Paradou, au marché gourmand et salon artisanal

VOTATION CITOYENNE :

« **souhaitez-vous que la commune des Molières entre dans le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ?** »



• Procurations possibles en mairie jusqu'au samedi 7 novembre 12h.

• Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune et se présenter avec sa carte d'électeur ou une pièce d'identité entre 10h et 18h (clôture du scrutin et dépouillement).

> voir page 22

• **LUNDI 9 NOVEMBRE - 20H30**

Comité cadre de vie

• **MERCREDI 11 NOVEMBRE - 16H30**

Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918
Monument aux Morts du cimetière communal



• **SAMEDI 21 NOVEMBRE - 12H**
Repas des aînés organisé par le CCAS
Salle du Paradou

• **VENDREDI 27 NOVEMBRE**

DERNIER RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS



• **SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 NOVEMBRE 10H-19H**
INVITATION AUX VOYAGES | Domaine de Quincampoix

■ **Katoda le retour**

Après 3 voyages d'exploration sur l'île de Sumba (à l'Est de l'Indonésie), Thierry Grundman présentera une nouvelle exposition d'Antiquités du Monde enrichie de ces sculptures d'ancêtres en pierre calcaire qui font l'objet sur place d'un culte familial lors de cérémonies rituelles.

Plus de 50 sculptures seront présentées : une expo muséale à ne pas rater !!!

En plus des Katodas, vous trouverez : du mobilier et objets insolites de Chine, d'Inde et d'Indonésie, ainsi que des pièces d'art premier en provenance du Népal, Nagaland, Bornéo, Sumatra, Timor, Afrique d'Est en Ouest...etc...



Enfin, une sélection d'objets déco et cadeaux « durables » issus de l'artisanat et de matières naturels par lesquels vous contribuerez avec « Atmosphère d'Ailleurs » à perpétuer des savoir-faire ancestraux et des emplois dans les villages.

Une inépuisable source d'inspiration pour Noël, à tous les prix, jusqu'au plus petits...

■ **Isabelle Robotier : créatrice de bijoux en pierres semi-précieuses**

Elle vous fera voyager du Brésil au Mozambique à travers ses nouvelles créations dont les pierres proviennent. Elle est intarissable sur la lithothérapie (les vertus de chaque pierre) sujet passionnant même pour les plus sceptiques !



■ **« Le voyage secret »**

Mise en scène Véronique Samakh, interprétation Nassim Haddouche.
Une petite forme théâtrale itinérante, légère et intimiste
samedi 28 à 19h30. Durée 55 mn.

D'après le Roman de François Place : Le voyage de Cornélius.
Rencontre du talent et des héros d'une incroyable épopée !
En partenariat avec le Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines (scène nationale). Spectacle financé par le Domaine de Quincampoix.
Gratuit pour tous spectateurs.

■ **Cocktail party** : le dernier voyage sera agitateur de papilles ! > **samedi 28, 18h-19h30**

Plus d'infos : info@domainedeQuincampoix.com – Atmospheredailleurs.com – 01 60 12 68 26

• **ET EN DÉCEMBRE ? NOTEZ DÈS MAINTENANT :**

EXPOSITION « LES JARDINS SUSPENDUS » 1er-12 déc. au nouvel espace culturel & associatif

TÉLÉTHON 2015 AVEC LES ÉCOLES Samedi 5 déc. 9h-12h30 Bois du Paradou & city-stade

SPECTACLE DE NOËL DES ENFANTS « SAVATE ET NERVÉ » Dimanche 13 déc. Salle du Paradou

• LA LYONNAISE DES EAUX-SUEZ VOUS INFORME

Se servir un verre d'eau au robinet, c'est facile !

Mais saviez-vous que derrière ce geste simple ce sont plus de 700 hommes et femmes qui œuvrent pour vous permettre de consommer une eau d'excellente qualité 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ?

Vos élus nous ont confié la gestion du service public de l'eau potable. Notre mission ? Vous délivrer une eau d'excellente qualité, 100% conforme aux normes en vigueur, de façon continue et sécurisée, quels que soient les aléas.

Tout cela est rendu possible grâce à **3 usines de production d'eau potable** et à **5000 km de réseaux de transport** qui ont été développés par SUEZ, la SEE et Eaux de Sénart dans le Sud Île-de-France et qui permettent d'alimenter aujourd'hui plus de 100 communes réparties dans 4 départements, soit près de 1,5 million d'habitants.



Depuis 125 ans, les équipes de SUEZ, SEE et Eaux de Sénart agissent au quotidien pour préserver la ressource et innover pour que chaque jour vous puissiez vous servir un verre d'eau du robinet sans vous poser de question !



125 ans à relever de nombreux défis pour accompagner le territoire et surtout vous délivrer un service de l'eau par excellence, pour aujourd'hui et pour demain.

Pour en savoir plus sur le service et nous faire part de votre avis sur la qualité gustative de votre eau : rendez-vous sur le site **Tout sur mon Eau**

POUR TOUT SAVOIR SUR VOTRE EAU

Rendez-vous sur : www.lyonnaise-des-eaux.fr



• « UNE ESCAPADE À BRIARE » Le film

par *Élisabeth Le Boulanger*



19

À l'affiche : une trentaine d'acteurs pas tout à fait débutants, bien décidés à ne pas faire de figuration. Production collective tournée uniquement en décors naturels, sans effets spéciaux.
Jour de tournage : le samedi 19 septembre 2015 **Attention on tourne !**

L'action débute tôt dans la matinée devant le Paradou. Éclairage légèrement embrumé, comme bruits de fonds : le chant des oiseaux et le ronronnement du moteur du car que conduit Paulo, aimable et bienveillant chauffeur de la troupe. Point de retardataire, alors confortablement installée, l'équipe prend la route du Loiret.

Séquence 1 : la croisière déjeuner

Luminosité idéale, ensoleillement maximum sur le port de commerce de Briare. Des péniches en ribambelle sont sagement alignées le long des quais fleuris du canal. Le groupe impatient s'installe à bord de l'embarcation qui sans tarder s'ébroue, traverse de paisibles paysages, franchit trois écluses pittoresques avant de s'engager sur le Pont Canal métallique.



Tout en douceur le temps s'écoule au son des commentaires techniques et historiques, puis vient l'heure du déjeuner, c'est le moment où les conversations s'animent, les assiettes virevoltent et le vin ondule dans les verres. Quand la péniche retrouve son port d'attache, les photographes sont heureux d'avoir fait de si belles photos, Ginette, Évelyne, Pierre, Dominique et tous les autres se disent que cette « échappée belle » ensoleillée est inespérée après une semaine si maussade et Liliane est fière de son premier cours de navigation fluviale au bras d'un beau capitaine.

Séquence 2 : le petit-train

Soleil toujours au zénith, grésillement de la voix dans les haut-parleurs, fumée âcre du moteur au bord de l'asphyxie.



Clap de départ : la Loire s'offre à tous les regards, courant paresseux, berges tranquilles et verdoyantes, hors-champ : l'inaltérable Pont Canal.

Le convoi s'engouffre dans les sous-bois, longe des maisons aux volets clos et aux jardins alanguis puis trace la route vers le centre-ville, arrêts sur image devant le musée des Deux Marines et celui des émaux.



Travelling sur le chapiteau en mosaïque de l'église Saint-Etienne, puis retour sur le port de plaisance où miraculeusement le petit-train finit sa course, dernier regard panoramique sur le pont d'eau et le ballet des péniches.

Séquence 3 : le temps libre

Le centre-ville est bien calme, presque anormalement silencieux, de discrets nuages apparaissent, les châles négligemment jetés sur les épaules aussi.



Les membres de la troupe se dispersent, certains choisissent la fraîcheur d'une bière au comptoir, d'autres la douceur d'une glace tout en parcourant les rues momentanément désertées, d'autres encore feuilletent des éditions rares dans une librairie de livres anciens, les derniers se réfugient dans l'église discrètement fleurie.

Soudain les cloches sonnent à la volée, la grand-place voit traverser un cortège endimanché, la mariée attire tous les regards, le parvis de l'église s'habille de complets sombres et de dentelle, c'est l'heure pour la troupe de regagner le car et de penser au retour. **Coupez !**



Des acteurs enthousiastes et chaleureux, un scénario où toutes les scènes étaient « raccord », des lieux de tournage singuliers, une météo exceptionnelle ont joué un rôle prépondérant dans la réussite de cette production culturelle de la commune des Molières. **Chacun s'est pris au jeu et s'est promis d'écrire l'année prochaine, une nouvelle belle histoire de rencontre et d'amitié.**



Toutes deux se sont investies de nombreuses années en tant qu'élues pour notre commune dans les équipes successives animées par Claude Guillemain.

Janine Leroux s'est concentrée sur le suivi des travaux, la gestion des employés communaux ainsi que l'urbanisme au cours de ses deux mandats de 1983 à 1995.

Quant à Marie-France Leroy, conseillère municipale dès 1977, elle était déléguée aux affaires sociales de 1983 à 1995. Entourée des membres des commissions extra-municipales, elle lança entre autre les premiers goûters pour les aînés et participa à la parution régulière des premiers bulletins municipaux.

Au cours de leurs mandats successifs, elles ont vu notre village se développer petit à petit et s'agrandir avec l'arrivée de nouvelles familles et de nouvelles exigences. Elles ont suivi de près les constructions de nouveaux lotissements (La Croix Valentin, La Janvierie, Les Longs Réages), le regroupement scolaire Chemin des Valentins, le restaurant scolaire, l'école maternelle, la salle du Paradou.

La question du logement leur tenant à cœur, elles s'intéressent naturellement à l'action de l'association **Solidarités Nouvelles pour le Logement** (SNL), qui a pour mission de créer logements très sociaux, de louer temporairement ces logements à des personnes en situation de précarité et de mal-logement, et d'accompagner chaque ménage jusqu'à l'accès à un logement de droit commun.

Après avoir rencontré Étienne PRIMARD initiateur de SNL Essonne, Janine décide de créer le groupe de bénévoles SNL aux Molières en 1996 et commence son action bénévole, tandis que Marie-France intègre d'abord l'association en tant que salariée pendant huit années, et ensuite en tant que bénévole.

Leur rôle est avant tout un rôle d'accompagnement des familles pour les accueillir, les aider à s'insérer dans le village, comprendre leur problématique, et leur fournir un soutien moral.

Les bénévoles, au nombre de 8 aux Molières, travaillent en binôme et rencontrent chaque mois les familles, suivies également par un travailleur social salarié de SNL.

Aux Molières, le premier logement mis à disposition par la municipalité pour SNL, fut le logement situé au-dessus de la bibliothèque de 1996 à 2005. Puis en 2002, 5 logements supplémentaires sont créés dans l'ancien presbytère, derrière l'église, vendu à SNL par l'association diocésaine.

SNL continue son travail en partenariat avec la commune, avec la mise à disposition du terrain utilisé pour la création du jardin extraordinaire, cultivé par les enfants du village pendant les NAPs, et pour l'extension du parking adjacent.

À ce jour, ce sont 33 familles qui grâce à SNL, ont pu bénéficier d'un logement temporaire, à loyer modeste, aux Molières.

Pour la plupart, leur passage dans notre village a permis de faire une trêve et de surmonter une période difficile de leur vie.

Le groupe local SNL du village fêtera ses 20 ans l'année prochaine. Le groupe de Limours a été créé quelques années après celui des Molières. Les dons récoltés par ces deux groupes ont participé au financement des 13 logements existants sur le territoire de la CCPL et de 12 logements en projet à Briis sous Forges et Fontenay les Briis.

Florence Hanna

Plus d'informations sur l'association : www.snl-union.org | Rejoignez le groupe local !

Mr FERREIRA à votre service
Pour tous travaux Jardinage & Bricolage
01 60 12 93 89 – 06 03 22 97 82
(possibilité paiement cheque emploi service)

R L E
ELECTRICITE GENERALE
 4, Rue de la Janvierie
 91470 LES MOLIERES

Tel: 01.76.91.31.11
 Port: 06.08.68.69.01
 Mail: rle.elec@gmail.com

TAXIS

Mr. Luis De Sousa
 4 rue de Boullay
 91470 Les Molières

Toutes distances
 Conventionné Sécurité Sociale
 Transports personnels, professionnels et médicaux

06 09 61 36 15 01 60 12 52 99

Entreprise Générale du Batiment

M. St GAGAROV

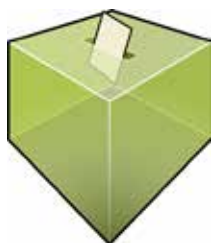
9, rue de Cernay Tél. : 06 98 57 66 44
 91470 Les Molières Mail : gagarov.stoyan@yahoo.com

Boucherie Charcuterie CHEVRY II

1^{er} Prix Boucherie Papilles d'Or 2014

Boucherie CHEVRY II
Boucherie - Charcuterie

1, place du marché neuf
91190 Gif s/r Yvette
Tél. 01 60 12 23 36
www.boucherie-eglise-marcoussis.com



Le dimanche 8 Novembre 2015, au Paradou, les Moliérois inscrits sur les listes électorales seront invités à participer à une votation citoyenne qui posera la question de rejoindre le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Ce vote, convivial et en dehors de toute procédure spécifique de consultation des électeurs, permettra d'**orienter le Conseil municipal sur son choix.**

En amont, un **travail de recherche** et une **volonté d'informer** ont construit la démarche de la commune (voir aussi bulletin municipal n°114) :

- création d'une **Commission extra-municipale** dont vous pourrez lire ci-après le **rapport**.
- création d'une **base de données (documents, rapports d'activité...)** accessible sur lesmolières.fr ou à votre demande en mairie.
- tenue d'une **réunion publique le 6 novembre à 21h** dans la nouvelle salle polyvalente de l'Espace Culturel & Associatif.



Le Rapport de la Commission extra-municipale

Préalablement à la votation du 8 novembre 2015, l'équipe municipale a choisi de constituer une Commission extra-municipale pour répondre aux questions que peuvent se poser les Moliérois sur l'opportunité de rejoindre le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Composée de 29 habitants des Molières qui ont souhaité en faire partie, cette Commission a eu pour but de rassembler le plus d'informations possibles sur les aspects positifs et/ou négatifs d'une intégration de la Commune au Parc.

En effet, les statuts du Parc permettent à une Commune de devenir « Commune associée du Parc » avant d'y adhérer pleinement. La Commune de Gometz-le-Châtel vient de faire ce choix. L'intégration des Molières au Parc se ferait donc tout d'abord sous forme d'association, avant l'adhésion proprement dite.

La Commission a identifié un certain nombre de thèmes et questions pour lesquels le rapprochement de la Commune du Parc intéresse la vie des Moliérois.

Deux groupes de travail ont été constitués :

- **économie et tourisme** (et, par extension : agriculture, patrimoine, culture et éducation);

- **urbanisme, logement** (et, par extension : paysages et déplacements).

Les groupes de travail ont eu à leur disposition un ensemble de documents, documents qui sont également mis à disposition de l'ensemble des habitants (Charte et rapports d'activité du Parc, par exemple).

Deux élus du Parc ont par ailleurs été conviés à rencontrer la Commission : **Guy Poupart, maire de Bonnelles et vice-président du Parc**, et **Thierry Degivry, 1er adjoint au maire de Fontenay-les-Briis**.

1. Groupe de travail « Économie – Tourisme »

Ce groupe de travail a listé essentiellement des avantages à notre rapprochement du Parc.

Trois indicateurs, en particulier, révèlent le dynamisme de ce territoire⁽¹⁾ :

- En ce qui concerne l'artisanat, le commerce et les services de proximité, **il y a plus d'entreprises qui s'implantent dans le Parc que d'entreprises qui le quittent,**

- **Le nombre d'emplois de services à la personne par habitant est supérieur à la moyenne nationale** au sein du Parc,

- Proportionnellement, **il y a plus d'entreprises bénéficiant de labels** (conformité à la norme ISO 14000, par exemple) **ou engagées dans des démarches environnementales** dans le Parc que dans l'ensemble de la Région.

Le Parc accompagne les projets de création/reconversion d'entreprises et **facilite les emplois de proximité** en soutenant les entreprises locales. Par exemple, au-delà des moyens limités de la Commune, le Parc aurait pu contribuer au financement de l'installation de la nouvelle boulangerie et de l'épicerie.

Pour les entreprises de haute technologie intéressées notamment par la proximité avec le Plateau de Saclay, le Parc souhaite faire valoir sa capacité d'accueil dans un environnement préservé. Il étudie d'ailleurs l'établissement d'une **convention avec l'OIN Paris-Saclay**.

Le Parc accompagne et aide financièrement les **agriculteurs** qui souhaitent s'installer.

Il encourage également la valorisation locale des produits (**+ de 50% des exploitations du Parc sont en circuit court**), ainsi que la conversion vers l'agriculture «bio» (**+ de 20% des surfaces agricoles du Parc sont en «bio»**)⁽²⁾.

Concernant le **patrimoine**, outre le conseil et la formation aux bonnes pratiques, le Parc a développé des outils et des aides de valorisation⁽³⁾. Par exemple, **la construction ou la reconstruction d'un muret de clôture en pierre meulière peut être subventionnée à hauteur de 50%** dans les Communes adhérentes au Parc.

Et des **études** préalables de faisabilité, des diagnostics, des conseils architecturaux sont en permanence à disposition **gracieuse** des communes.

Dans le **domaine culturel**, le Parc encourage et soutient le développement d'actions concrètes sur son territoire : Jazz à Toute Heure, Parcours d'Artistes Hélium, annuaire et calendrier culturels...

L'économie du tourisme se révèle d'emblée comme un point fort au sein du Parc Naturel.

En effet, basé sur la solide réputation de la Vallée de Chevreuse, véritable «**label**» **touristique**, le Parc a une politique volontariste en la matière : référencement et

promotion des gîtes, des restaurants et des lieux remarquables, développement de circuits...

Enfin, le Parc met en place des **actions éducatives** en direction de la population et, notamment, de la jeunesse : sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans les écoles, journées citoyennes, aides financières pour les projets scolaires...

En bémol, ce groupe de travail s'est inquiété cependant des lourdeurs administratives qui pourraient résulter d'un partenariat de la Commune avec une telle nouvelle instance. Cette inquiétude ne pourra être levée que par une **forte implication de l'équipe municipale** aux côtés des habitants et des artisans/entrepreneurs pour servir de relais dans leurs relations avec le Parc.

Ce groupe de travail a conclu sur la **position charnière des Molières entre ruralité et pôles urbains de développement d'activité innovantes**. « *Le Parc est un pont entre les deux. Une opportunité de s'ouvrir. Il est de notre responsabilité de la saisir* ».

2. Groupe de travail « Urbanisme – Logement »

Ce groupe de travail a choisi d'étudier, à travers des **exemples concrets** intéressant la commune des Molières, l'impact positif ou négatif, ou l'absence d'impact que pourrait avoir une démarche de rapprochement du Parc.

Concernant les projets d'urbanisme en cours ou actuellement prévus sur la commune, le groupe a indiqué que **le Parc pourrait avoir un rôle de conseil**.

Déjà conforme aux prescriptions du SDRIF⁽⁴⁾, le PLU⁽⁵⁾ des Molières devra s'adapter à la Charte du Parc Naturel Régional dans un délai de trois ans, une fois prononcée l'adhésion au Parc.

Ces modifications devront rester conformes au SDRIF et feront l'objet de discussions et de négociations entre la Commune et le Parc Naturel.

En outre, les représentants de l'équipe municipale au sein de la Commission ont souligné que **les exigences actuelles de la Commune en termes de qualité paysagère et d'esthétique vont au-delà de ce que pourrait prescrire le Parc Naturel.**

(1) voir le document «Etude LM Economie et plus»

(2) voir le document «PNR et agriculture»

(3) voir le Guide des Aides

(4) SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

(5) PLU : Plan Local d'Urbanisme

Notamment, les prescriptions de densification des centres de villages, de limitation de l'étalement urbain, et de préservation des espaces naturels boisés et agricoles, inscrites dans la Charte du Parc, **ne vont pas au-delà des prescriptions du SDRIF**, auxquelles la Commune doit, de toutes manières, se conformer au travers de son PLU.

Sur le dossier de la « zone d'extension urbaine de La Janvierie », le Parc pourrait avoir un rôle précieux de conseil quant à l'aménagement, l'intégration paysagère et la destination d'éventuels logements et/ou structures à venir, notamment en termes de mixités inter-générationnelle et sociale.

Sur le projet de « zone d'activités du Plateau des Molières » («zone TDF»), le groupe de travail a noté qu'au moment de l'élaboration de la Charte du Parc, la Commune et la Communauté de Communes avaient fait intégrer ce projet de développement dans le Plan de Parc. **Elles travaillent aujourd'hui conjointement pour que ce projet puisse se réaliser.**

Sur ce dossier, comme sur l'ensemble de la Commune, il apparaît clairement, pour les membres de la Commission, que **c'est essentiellement le SDRIF qui fixe le cadre réglementaire, au-delà des orientations du Parc.**

Sur la question des **logements sociaux**, le groupe de travail a relevé que les pourcentages indiqués dans la Charte n'apportent **pas de contrainte supplémentaire** par rapport à d'autres textes (loi SRU(5), loi ALUR(6)) qui fixent des règles au plan national.

Sur ce point précis, une adhésion au Parc n'apporte ni ne retire rien sur le plan quantitatif, mais peut être **un outil d'aide sur le plan qualitatif.**

En revanche, des contraintes en termes de réalisation de logements sociaux peuvent figurer dans un PLH(7) dont les **intercommunalités** sont censées se doter. C'est donc à cette échelle que cette question se traite et se quantifie avec des objectifs contraints, et pas à celle d'un Parc Naturel.

De même, le Parc n'impose **pas de contrainte en termes d'augmentation du nombre de logements** dans la Commune. Le groupe de travail a souligné néanmoins qu'il était important, pour la Commune, de se doter de logements supplémentaires pour stabiliser sa population. Mais l'entrée dans le Parc n'a pas d'incidence sur ce sujet.

Concernant les **paysages**, le Parc développe des trames dites «bleues» et «vertes», qui ont pour but de **soutenir la biodiversité et la gestion durable des ressources, la protection et le développement d'essences et de plantations.**

Dans le domaine des **transports**, le groupe de travail a relevé que les transports collectifs sont gérés par les intercommunalités, en lien avec la Région.

Toutefois, le Parc participe et fait participer la Région à l'étude de projets de **liaisons douces et de chemins**. Par exemple, le Parc a entamé un projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Rémy-les-Chevreuse à Saint-Arnoult-en-Yvelines en passant par Boullay-les-Troux et les Molières. **Ce projet pourrait être relancé et développé si la commune des Molières rejoignait le Parc.**

En conclusion, ce groupe a souligné le **caractère consultatif du Parc sur les projets d'urbanisme**. Pour lui, un rapprochement de la commune des Molières avec le Parc doit être considéré comme **un appui pour l'aménagement de notre village et pour la préservation de son cadre rural, sans pour autant freiner les possibilités de développement démographique ou la mixité sociale.**

Conclusion

Le statut de « commune associée » prépare l'entrée dans le Parc Naturel. La commune s'engage à respecter l'esprit de la Charte, au travers d'une convention spécifique qu'elle établit avec le Parc.

Au plan financier, la cotisation par habitant est de 1€30 par an (4€50 par an et par habitant pour une commune membre).

L'association d'une Commune au Parc lui permet de **bénéficier gratuitement d'études, de conseils, de concertations et de soutien à ses projets.**

En revanche, l'attribution de subventions par le Parc est conditionnée par la **pleine adhésion de la Commune.**

Le Parc peut toutefois étudier le financement de projets présentant un intérêt en continuité territoriale avec des Communes membres.

D'une manière générale, le Parc apparaît plutôt comme un **outil de conseil et d'aide** à la prise de décision, les équipes du Parc n'intervenant que dans la mesure où elles sont sollicitées (**démarche volontaire** de la part des communes).

Au cours de ce travail, la Commission a clairement établi que **les acteurs économiques du village peuvent, au travers d'un rapprochement avec le Parc, bénéficier d'une aide de proximité et d'un support pour leur développement, ainsi que d'une politique volontariste en matière de tourisme.**

Par ailleurs, elle a noté que dans une Île-de-France en pleine évolution, la **position charnière** de la commune

des Molières et la **réduction des capacités financières des communes** invitent à la fois à **rechercher des partenariats actifs** et à **ne pas s'isoler**, ainsi qu'à **développer et protéger la spécificité et la richesse d'un cadre de vie préservé à proximité du plateau de Saclay.**

Elle souligne que la décision d'adhérer au Parc engage le village à moyen terme. Cela suppose que la commune se projette sur plusieurs années et développe **une vision à long terme** de l'avenir du village.

Carole NORMAND-CHAVE
Rapporteuse de la Commission

Les échanges avec Guy Poupart et Thierry Degivry

Guy Poupart, Maire de Bonnelles, Vice-président du Parc, est pleinement satisfait de la participation de sa Commune au Parc car ce dernier lui apparaît comme un outil favorisant la concertation avec tous les acteurs (commune, habitants, associations, ...). Il souligne également que le Parc apporte à des villages de petite taille un soutien et des conseils précieux, les équipes municipales ne pouvant pas, eu égard à la taille de leur commune, rassembler l'ensemble des compétences nécessaires à l'étude et à la mise en place de tous les projets.

Exemples concrets d'intervention du Parc à Bonnelles : installation d'aires de jeu, déplacement d'un potager «bio» installé il y a peu de temps, afin de libérer de l'espace pour la création de logements locatifs.

Dans ces projets, le Parc a aidé la Commune, ses habitants et les associations à trouver les lieux d'implantation, et a fourni un accompagnement sur toute la durée des projets.

Thierry Degivry, 1er adjoint à Fontenay-les-Briis :
La Commune de Fontenay-les-Briis a adhéré lors de la dernière révision de la Charte, en 2011.

Une raison importante de cette adhésion a été que l'équipe municipale y voyait un moyen de protection du village et de sa qualité de vie au regard des projets éventuels d'extension de Communautés de Communes de grande taille voisines. Avec 3 ans de recul, l'expérience est positive, et la commune est pleinement satisfaite de la disponibilité et de la compétence des équipes du Parc, ainsi que de la qualité des conseils obtenus auprès de celles-ci, et ce, sur différents projets : restauration de bâtis existants en centre de bourg, création de logements locatifs, création d'un verger conservatoire, organisation du lien entre deux parties de la Commune (Hameau de Bel-Air). En conclusion, « si c'était à refaire », la Commune de Fontenay-les-Briis « le referait ».

VRAI OU FAUX ?

- Le Parc impose 10% de logements sociaux, notamment parce que nous sommes une « commune près de la gare ». **FAUX, aucune contrainte en la matière mais une aide qualitative.**
- Si l'on entre dans le Parc, ma maison prendra de la valeur. **FAUX, aujourd'hui beaucoup d'autres critères entrent en compte (proximité transports, esthétique, calme, services publics...) et font par exemple que les logements coûtent plus cher en moyenne aux Molières qu'à Gometz-la-Ville.**
- Le Parc peut bloquer un permis de construire ou une demande de travaux. **FAUX, aucune contrainte en la matière, c'est un avis consultatif.**
- Le Parc va m'imposer les essences à planter dans mon jardin. **FAUX, mais il peut apporter des conseils gratuits.**

Le 8 Novembre,
 je vote !

(6)loi SRU : loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains (13/12/2000)
(7)loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (24/03/2014)
(8)PLH : Programme Local de l'Habitat



Séance d'alphabétisation avec Florence et Christine

Après avoir transité par le Liban, **Rim et Omar MRAD et leurs 4 enfants**, ainsi qu'**Eskander et Diana ALHAJJI et leurs 3 enfants**, sont arrivés en France, fuyant la guerre comme plus de 3 millions de Syriens.

Ils ont tout laissé là-bas, et pour l'une des familles, une maison détruite à Homs. Ils ont emporté avec eux le juste nécessaire.

Actuellement hébergés chez deux familles des Molières, ils font l'objet d'un accompagnement de Moliérois bénévoles, ainsi que de la commune (démarches administratives, transports, orientation, mise en réseau, salles municipales...).

Les deux papas parlent un peu français, car ils ont étudié ensemble à l'université d'Orsay entre 2001 et 2007 et sont titulaires d'un doctorat.

Parmi leurs enfants, **Sama (9 ans), Lyane (9 ans 1/2), Serine (7 ans 1/2) et Abdelhamid (5 ans) vont faire leur rentrée à l'école des Molières le 2 novembre.**

Ils ont pu se rendre à l'épicerie sociale du Carrefour des Solidarités à Limours et font l'objet d'une demande de prise en charge par le CCAS des Molières. Sans ressources, ils peuvent y faire quelques courses pour l'équivalent de 90 euros par semaine.

Omar et Eskander ont obtenu un rendez-vous à la Préfecture pour faire une demande d'asile, le Préfet ayant été directement saisi par le Maire.

Si l'objectif est de rentrer en Syrie, ils veulent pouvoir travailler, assurer des revenus pour leur famille, et ne pas trop nous solliciter. **Ils sont très dignes et gênés de demander de l'aide**, car ils n'en ont pas l'habitude, mais ils n'ont pas le choix aujourd'hui dans leur situation.

La petite Sama, qui était un peu malade, a pu consulter les médecins du cabinet médical des Molières, qui ont proposé un acte gratuit.

« *Aux Molières, nous ne jugeons pas ce qui se passe ailleurs ou ce que font les autres, nous agissons comme nous savons agir aux Molières : avec fraternité et en essayant d'être justes* », a précisé le Maire.

> Si vous souhaitez apporter votre aide, que faire ?

• nous pouvons vous mettre en relation avec ces deux familles et leurs hébergeants en nous écrivant à contact@lesmolières.fr ou en proposant votre aide en mairie.

• vous pouvez abonder le budget du CCAS des Molières par un don ouvrant droit à un reçu fiscal qui permet de déduire 66% de cette somme de vos impôts.

Le CCAS des Molières agit en effet pour la prise en charge de ces familles, comme il le fait pour l'ensemble des familles des Molières qui en ont besoin.

Vous êtes certains, ainsi, d'apporter votre concours à la solidarité dans le village !



Dans le cadre de la planification de la Montée en Débit (MeD) en Essonne, le Département a commencé les travaux permettant de relier les sous-répartiteurs des Molières au réseau de fibre optique.

Avant la fin du 1er semestre 2016, les Moliérois devraient bénéficier d'un débit compris entre 16 et 32 Mbits d'après les estimations communiquées à la Mairie.

La technologie VDSL2 nécessitera par ailleurs la création d'une armoire spécifique en face du lavoir (photo des travaux qui ont débuté ci-dessous).



Ces travaux vont créer pendant 3 jours une forte gêne car la chaussée sera coupée et la circulation interdite de jour comme de nuit, au niveau du trait rouge matérialisé sur la photo ci-dessous :



La municipalité informera immédiatement les habitants dès qu'elle aura la date de cette intervention délicate, au moyen de sa lettre d'information électronique.

De gros détours pour certains pendant trois jours... ...mais les Moliérois sont certainement prêts à quelques derniers efforts pour bénéficier de cette montée en débit.

Elle permettra notamment des journées de **télétravail** dans de bien meilleures conditions, l'exercice de certaines **activités** économiques nécessitant du haut débit, ou encore la réception de la **TV sans antenne** ni parabole.

Bientôt, la boutique éphémère

Dans le cadre de sa recherche d'équilibre financier pour le fonctionnement du futur espace culturel & associatif, **la commune proposera en plus des expositions culturelles, la programmation d'une « boutique éphémère »**, pouvant accueillir sur un mois jusqu'à **3 artisans ou artistes en expo-vente.**

Ces derniers s'acquitteront de la location d'un espace d'environ 20 m2 chacun pour un montant forfaitaire de 150 €.

La commune communiquera et affichera cette programmation, qui participera à l'attractivité commerciale du coeur de village et à son animation.

► **Si vous connaissez des artisans, artistes, qui seraient intéressés par cette formule, qu'ils n'hésitent pas à écrire à culture@lesmolières.fr ou à s'adresser en mairie.**



Aude RONDET a remplacé Solène GROSBOIS-LANSARD le 21 septembre au cabinet de **Pédicurie-Podologie.**

Aude Rondet, podologue

14, place de la Mairie 01 60 12 98 91

Elle réalise des semelles orthopédiques, des soins de pédicurie au cabinet et à domicile, ainsi que des orthoplasties et orthonyxies.

Elle a suivi des formations dans la prise en charge des patients diabétiques, ainsi que la prise en charge podologique des enfants, et est en cours de formation de posturologie.

En cette année anniversaire de la création de la Sécurité sociale, de multiples manifestations locales et nationales sont organisées avec expositions, portes ouvertes, colloques, pièces de théâtre, épreuves sportives, concours national « Les jeunes et la Sécu » qui a le soutien de l'Éducation nationale.

Toutes ces initiatives sont destinées à souligner la place de la « Sécu » dans la société française, notre « Sécu » à laquelle nous sommes si attachés !

Déjà, dès le XIX^{ème} siècle, les mutuelles avaient organisé une protection sociale sur un mode solidaire et démocratique, la création de la « Sécu » ne les a pas fait disparaître, au contraire, elles ont joué un rôle complémentaire à celui de la « Sécu ».

Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} pour voir apparaître les premières lois relatives aux assurances sociales qui portent sur la protection contre les accidents du travail (loi du 8 avril 1898) ; la création et le renforcement des régimes spéciaux ; la création des retraites ouvrières et paysannes (loi du 5 avril 1910).

Ce sont surtout les lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 qui mettent en place le premier dispositif de protection sociale obligatoire : les assurances sociales.

Les personnes protégées sont les salariés de l'industrie et du commerce qui perçoivent un revenu inférieur à un certain niveau et qui sont liés à leur employeur par un contrat de travail.

Les risques couverts sont les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès. Ces lois sont construites autour de 2 principes : la liberté d'affiliation et le partage des cotisations entre l'employeur et le salarié (deux cotisations aux taux de 4% sont versées à la caisse d'affiliation).

Mais la couverture des besoins s'avère insuffisante, d'autre part la guerre a fait naître un mouvement général en faveur de la protection sociale illustré en Grande Bretagne par le rapport Beveridge (1942) qui entend lutter contre le manque de ressources, la maladie, les difficultés de la vieillesse.

Dans une France dévastée, le C.N.R décide dans son programme adopté en mars 1944 « un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

À la Libération, les forces de progrès ont élaboré autour d'un compromis social le plan de Sécurité sociale, c'est Pierre LAROQUE qui participe activement à la rédaction des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 (cette dernière fixe le régime des assurances sociales applicable aux assurés de profession non agricole. Elle définit les prestations d'assurances sociales soit maladie, maternité, invalidité, décès et retraite).

Ce plan sera mis en place par le ministre Ambroise CROIZAT Ministre du Travail et de la Sécurité sociale dans plusieurs gouvernements de 1945 à 1947.

Avec le système de Sécurité sociale, il s'agit d'un développement de **droits sociaux nouveaux**.

Dans le texte fondateur figure ce principe fondamental « tout être humain qui vit de son travail ou qui se trouve dans l'impossibilité de travailler, se voit garantir ainsi que les membres de sa famille des droits sociaux nouveaux » (il sera repris dans le Préambule de la Constitution de la IV^{ème} République puis de la V^{ème} République).

Les critères qui définissent la Sécurité sociale sont ceux de l'universalité (protéger tout le monde) ; de l'unité (un seul régime, une seule caisse) et surtout



de solidarité nationale. Le plan LAROQUE signifiait que l'on souhaitait couvrir à terme l'ensemble de la population par un système de Sécurité sociale financé par des cotisations assises sur les salaires.

Mais des résistances à l'unification du système se manifestent.

Certains régimes comme le régime agricole géré par les caisses de mutualité sociale agricole (M.S.A) ou les régimes spéciaux ne souhaitent pas être intégrés au régime général (décret du 8 juin 1946). Les travailleurs indépendants ne veulent pas d'un régime unique. Ils ne souhaitent pas être assimilés à des salariés, ils veulent bénéficier d'une couverture sociale spécifique. Par ailleurs, certaines catégories de la population ne sont pas couverts (veuves, étudiants...).

Différentes lois vont permettre d'étendre la couverture du système à de nouvelles catégories professionnelles. La loi du 17 janvier 1948 va créer 3 régimes d'assurance vieillesse des catégories de non salariés non agricoles (artisans, professions industrielles, commerciales, libérales).

La loi du 10 juillet 1952 va créer le régime d'assurance

vieillesse des exploitants agricoles géré par la M.S.A. Certes, l'extension de la couverture de la Sécurité sociale est réalisée mais le système est composé de plusieurs institutions. L'objectif initial d'unité n'a pas été atteint.

Conclusion

Depuis sa création en 1945, la Sécurité sociale a connu bien des évolutions, des réformes, des vicissitudes.

Son histoire est parsemée d'une multitude de lois, d'ordonnances qu'il serait fastidieux de rappeler (31 lois et ordonnances) mais on peut en évoquer quelques unes emblématiques :

- 1972 : loi généralisant les retraites complémentaires pour les salariés du secteur privé
- 1988 : loi créant le R.M.I
- 1997 : mise en place de la carte VITALE
- 1999 : loi créant la C.M.U
- 2014 : création du médecin traitant, du dossier médical personnel, promotion des médicaments génériques.

Si la « Sécu » a rempli sa mission (améliorer la santé de la population, soutenir financièrement les familles et garantir un revenu aux personnes qui ne peuvent plus travailler), ce système a fonctionné dans une période de plein emploi, de carrières complètes.

Aujourd'hui, le contexte a changé et des besoins nouveaux sont apparus avec le vieillissement de la population, les difficultés des jeunes à trouver un emploi stable, la « Sécu » est confrontée à de nouveaux défis autant financiers que sociétaux.

Avec l'accroissement des inégalités, **une réflexion collective de tous les acteurs est plus que jamais nécessaire**. En dépit de ses difficultés, notre modèle original de protection sociale constitue une référence pour bon nombre de pays.

Des pays comme la Chine, le Brésil, l'Inde s'en inspirent. Une association internationale de la Sécurité sociale regroupant de nombreuses institutions et organismes dans 157 pays existe depuis 1927.

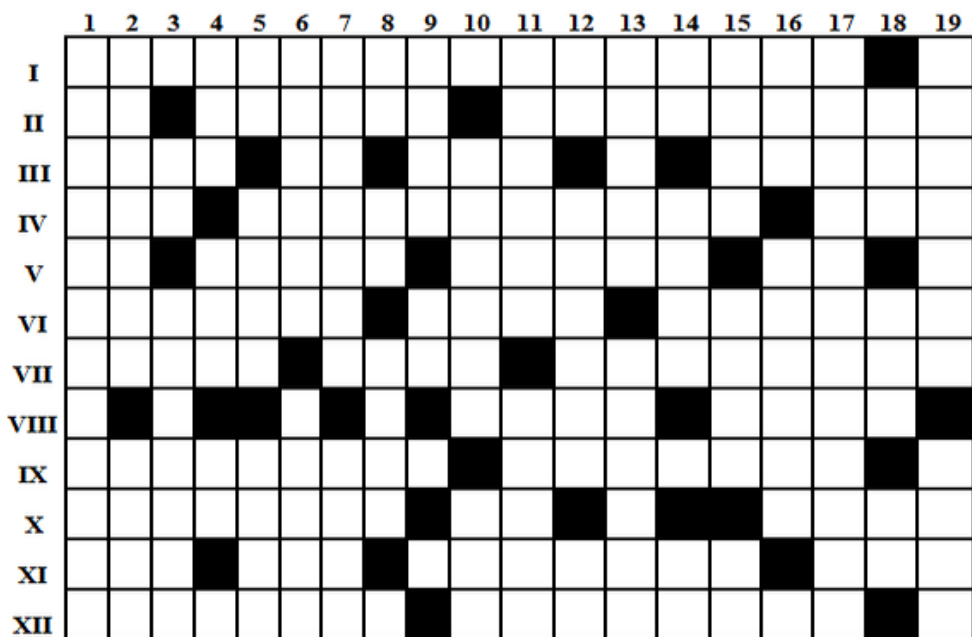
Son but est de promouvoir des systèmes de sécurité sociale à travers le monde. ■

HORIZONTALEMENT :

- I. Des Lilas aux Valentins (3 mots)
- II. Lac des Pyrénées – Producteur d’huile – Os sans moelle
- III. Parfum animal – Sur les bornes – Futur officier – foyers
- IV. Initiales de mauvaise santé – Machines de chantier – Baba sans rhum
- V. Coutumes – Ilôt de verdure – Unité de temps – Ont leur lecteurs
- VI. Orchidée – Dans le 47 – Sous le plancher
- VII. Maisons de campagne – Jouer des pieds – Sensibles
- VIII. Troublée à l’envers – Légume venant par la droite
- IX. Continent – Affranchir
- X. Grandes crédulités – Conjonction – Très peu !
- XI. Pas tout à fait nette – Posés – Unité à déconseiller si en nombre dans l’alimentation – Auroch
- XII. A défendre si ils sont publics – Durables

VERTICALEMENT :

- 1. Avatars de beaucoup de nos politiciens
- 2. Protections pour les meubles – De bas en haut : Grosse pince
- 3. Sur le calendrier – Arme à feu
- 4. Quidam familial – Enleva – Dans les salons
- 5. Pronom – Porte-bagages – Il a bien connu Clovis
- 6. Col alepin à remonter – De bas en haut : Nommai
- 7. Prothèse bucale – Désavantagé
- 8. En plein dans l’œil – Pépin – En 91 et près de chez nous (les ...)
- 9. Lac écossais renversé – Voyelles
- 10. Équidé du Moyen-Orient – Nouvelle activité périscolaire
- 11. Prénom féminin – Rend service
- 12. Lettres chères aux Marseillais – Adversaire dangereux – Conjonction
- 13. 42 – Partie du corps
- 14. De bas en haut : Lettre grecque – Risquée la tête en bas – Dans le vent
- 15. De bas en haut : souillé – Changer de place – Adverbe
- 16. Pingre – Diviser
- 17. Instrument prestigieux
- 18. Général doublement renversé – Utile pour la pêche – Fin d’infinif
- 19. Réunions de magistrats – Bien connus pour leur bonnet !



Solutions du n°114

Horizontalement :

- 1 Cour de la Bastille – Et
- 2 Lunaison – Dernière
- 3 Ovin – Sismologues – Ve
- 4 Croiser – Au – Écus
- 5 Han – Etirap – Etale
- 6 Eg – Ase – RS – Sens – UO

7 Méditations – Pin

- 8 Esile – Ronéo – Edition
- 9 Nem – Soirées
- 10 Gréver – Fascinant
- 11 Eiuo – Irun – FR – Étonne
- 12 Lents – Entée – Sentes

Verticalement

- 1 Clochermerle

2 Ouvrages – Il

- 3 Union – Dingue
- 4 Rani – Aileron
- 5 Di – Système
- 6 Esse – Ea – Vis
- 7 Loire – Trier
- 8 Ans – Trio – Rue
- 9 Maisons – NN
- 10 Adour – Neo

11 Assoiffé

- 12 Trompe – Rare
- 13 ING – Nuées
- 14 Liures – Décès
- 15 Lee – Visite
- 16 Erseau – Non
- 17 Clopinant
- 18 Vue – lo – NNE
- 19 Très – Annotés

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE 17 POMPIERS 18 SAMU 15

MÉDECINS LE WEEK-END : MAISON MÉDICALE DE GARDE D'ORSAY

5 boulevard Dubreuil-Orsay (près de la gare RER d'Orsay) **Pour consulter il faut appeler le 15.**
La maison médicale de garde permet de consulter un médecin généraliste le week-end ou les jours fériés sans engorger les urgences des hôpitaux.

INFIRMIÈRES : **CHRISTINE PERRIN 01 60 12 20 74** **SYLVIE PAROT 06 61 91 95 88**

PHARMACIE : 11, place de la Mairie 91470 Les Molières | 01 60 12 28 60
Ouverte tous les jours sauf le dimanche, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30

beatrice lavirotte
PSYCHOLOGUE
Enfants - Adolescents
Adultes

28, rue de Boullay
91470 Les Molières

beatrice.lavirotte@sfr.fr
01 60 12 04 28
06 33 01 13 56

K-deau Fleurs

Toutes compositions florales
Transmissions florales

4, espace Trois Quartiers
Centre C^o SUPER U
91400 GOMETZ LA VILLE
Tél. 01 60 19 10 40 / 06 16 43 60 40

kinésologue
Julie FRANCOU

Sur RDV
Tel: 06 87 26 08 42
91470 Les Molières (proche 78)



RONDET Aude
Pédicure Podologue D.E.

14 place de la mairie
91470 Les Molières

rondet.podologue@gmail.com 01 60 12 98 91

Ariane SIMONNET
Masseur-kinésithérapeute D.E

16 ter, rue de Boullay les trous
91470 Les Molières
Port : 06 85 84 58 61

Tél : 01 69 30 04 81
ariane.simonnet@club-internet.fr

LES MOLIÈRES

7 & 8 NOVEMBRE 2015

MARCHÉ GOURMAND

ET SALON ARTISANAL



SAMEDI 13h-19h

DIMANCHE 10h-18h



Salle du Paradou
Rue de Gometz

